

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 25 novembre 2009

Point n° 6

Délibération n°2009-19

**Avis sur les ressources financières affectées aux Établissements publics des
parcs nationaux en 2010**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-38,
R.331-40, R.331-41, R.331-42 et R.331-81


Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable sur les ressources financières affectées aux Établissements
publics des parcs nationaux en 2010.

Fait à Paris, le 25 novembre 2009.

Le Président
du conseil d'administration

Jean-Pierre GIRAN



Le Directeur

Jean-Marie PETIT

